



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR
À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT
AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^e CLASSE - SESSION 2024**

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
- le décret n° 2010-339 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- le décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^e classe,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

- le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 39 de la loi n° 84-53 du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en date du 8 juillet 2014 relative à l'organisation des concours et examens professionnels,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne n° 2016-25 du 18 octobre 2016 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 2020-08 du 5 février 2020 portant sur le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
- l'arrêté n° 2024-15 du 30 janvier 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade rédacteur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024,
- l'arrêté n° 2024-73 du 25 juin 2024 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade rédacteur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024,
- la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les Centres départementaux et interdépartementaux de gestion de l'interrégion Ile-de-France,

CONSIDÉRANT que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 18 avril 2024 inclus (le cachet de La Poste faisant foi),

ARRÊTE

Article 1 La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à 367 admis à concourir,

sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété dans un délai qui s'étendra jusqu'à la première épreuve, soit le 26 septembre 2024, le cachet de La Poste faisant foi.

Article 2 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et des Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT,
Officier de l'ordre national du Mérite

Date de signature : 05/09/2024

Date de publication : 05/09/2024

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20240905-2024-114-AR
Date de télétransmission : 05/09/2024
Date de réception préfecture : 05/09/2024 3/6

Annexe à l'arrêté n° 2024-114 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade rédacteur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024

ABOURI Naima	BOUALI Najat	DA SILVA PIRES Virginie
ACCIPE Corinne	BOUCKENOOGHE Sonia	DALACHE Ludivine
AGANAHI Alix	BOUDES Frédéric	DALAIZE Marie Agnes
AISSA Rachida	BOUDINA Sadia	DAOUI Mélissa
AISSI Kouider	BOULANGER Stéphane	DAS NEVES Ketty
AJAVON Ayoko Myriam	BOURDONCLE Flora	DE FONSECA Catherine
ALESSANDRINI Sophie	BOURGUIGNON Tomas	DE MELO Magali
ALEXANDRE Enithe	BOUTBOUL Julien	DEBELLE Sophie
ALLAIN Gwenaëlle	BOUTON Nathalie	DEBES Veronique
AMARO Mélanie	BOYER Christelle	DECLEF Jacqueline
AMIR Linda	BRAHIMI Assia	DECLERCQ Virginie
AMSON Patrick	BRAHIMI Sabrina	DEDIEU Nicolas
ANDRE Anita	BREISCHTROFF Fabienne	DELABRE Julie
ANFREVILLE Emmanuelle	BRET Marianne	DELSALLE Celine
ANNEQUIN Carine	BRIGANT Cécile	DEMARVILLE Christelle
ANTUNES Natali	BROUDIEU Severine	DEMOULIN Sagayamarie
ARAB Syhem	BRUNET Aurélie	DENUDT Isabelle
ARTZT Laetitia	CADORIN Sylvain	DESVARIEUX Sandrine
ASSELIN Elodie	CAIANO DOS SANTOS Carlos	DHAL Mélanie
ASTITO Khadija	CAILLAULT Lysiane	DHEYGRE Christine
AUFFRET Laurence	CARDON Céline	DIALLO Aminata
AUGEL Isabelle	CARINGI Stéphanie	DIALLO Hâbi
AYAD-BOUCHAREB Leila	CARRION Karine	DJIAN Laetitia
BAILLY Axelle	CASARETO Marine	DOMINGUES Anne-Christine
BALDI AGOSTINI Viviane	CASTELO Amandine	DORIER Laurene
BALLI Ida	CASTEROT Valérie	DOS SANTOS Vanessa
BALLOY Ludivine	CAVILLON Stéphanie	DRIENCOURT Carole
BARNEFF Emilie	CHABOURINE Céline	DRULHE Lydie
BARRIS Cécile	CHANTEUR Erika	DUBOIS Laurence
BASTONERO Vanessa	CHARLOT Christelle	DUMENIL David
BAYLE Estelle	CHARLOT Karl	DUPONCHELLE Maxellende
BEDIKIAN Marie-Anouche	CHASLES Ophelie	DURALIJA Ksenija
BEKKA Sonia	CHAZY Noemie	DUTERTRE Aurélie
BELLETERRE PATRICIA	CHEVALIER Nathalie	ECKHARTER Frank
BEN ABDALLAH Elodie	CHEVET Sabrina	EKOU Mahou
BEN BACCAR Irgaya	CHEVREUIL RIBEYRA Sylvie	EREN Helin
BENATTOU Lebia	CHIESA Jennifer	ETEFIA Souad
BENOUR Fatiha	CHKIRIBA MNIOLAT Saida	FACHAUX Marina
BERNARDET Johanne	CLOTILDE Slane	FARISSI Chakir
BERRAHMA Fatiha	COCHET Corinne	FARUCH DELÈTRE Coralie
BERTHELOT Christelle	COCHOT Virginie	FASENTIEUX Maud
BEVIS Carita	COGNETTI Paule	FAURE Valérie
BEYE Rokhaya	COKSON Nadine	FAVREAU Emilie
BIANCARELLI Lidvine	COLLEU Julie	FERNANDES Maryse
BLED Amandine	COTTIER-LAGELEE Magali	FERNANDES Nathalie
BOGUUCKI Laetitia	COURTOIS Clio	FERRY Isabelle
BORDET Jessica	COUVREUR Claire	FESIN Julie
BOTINEAU Véronique	DA CONCEIÇÃO Hélène	

FLEUTIAUX Nora	LAHNA Jamila	MIHOUB Souria
FLICOTEAUX Sandrine	LALEDJ Fouzia	MIN Thierry
FLORES Sandrine	LALOUM Aurelie	MINDEGUIA Sandrine
FONTANA Christine	LAMARQUE Yoann	MINNE Laure
FOSCOLO Kevin	LAMIRI Soraya	MIR Sofia
FOSTIER-GREGOIRE Kareen	LAOT Gwenaëlle	MOCO Sylvie
FOURMOND Cyprien	LAPORTE Caroline	MOLL Sandrine
FOURNIER Valérie	LARROUSSE Isabelle	MONSALLIER Sylvie
FRATINI Christophe	LAZAR Méline	MOONEN Nicolas
FRETEL Mélanie	LE CORRE Mélanie	NEGRE Florie
GADAL Catherine	LE GOFF Chloé	NGUYEN Thi Bach Mai
GALIOTTO Aurélie	LE PENNEC Nathalie	NODIER Christelle
GAUCHER Nathalie	LE TEUTOUR Gaelle	NOIRAT Catherine
GAUTHIER Catherine	LE VOT Sylvie	NOLESINI Anne
GEBELIN Sandrine	LEDORE Marie-Henriette	NONIRIT Severine
GEOFFROY Clémentine	LEGENDRE Catherine	NURCHI Massimo
GERME Julie	LEJARS Michael	OGGIANO Aurelie
GHORAYEB Mounifé	LELIEVRE Sabrina	OUAHAB Fatima
GIBIER Fabienne	LEMAIRE Julie	OUANEZAR Nadia
GIRARDIN Muriel	LEMAITRE Sandrine	PAROT Celine
GODOY CORTES Margarita	LEMOINE Eloise	PARPAILLON Beatrice
GOMES Celine	LEMOS Maria	PASQUIER Séverine
GOUGMAR Kenza	LENOEL Philippe	PAUL Laurence
GRIALOU Morgane	LEROI Aurélie	PECH Patricia
GUEGAN Lydie	LEROUX Carole	PEKOSAK Ludovic
GUERRA Virginie	LEVY Sandra	PELTIER Pascale
GUILLANT Gaelle	LEZOWSKI Adeline	PEPIN Marine
HAIMMAD Mbarek	LIDY Marion	PERROTEY BOUDIN Virginie
HAMACHE Rebecca	LIEGEARD Tristan	PETIT Claire
HAMAM Khadija	LINGOMBA Laura	PHAM Thi Thuy Phuong
HEDJADJ Chérifa	MAGALI COLIN Magali	PHAM VAN Béatrice
HENRY Corinne	MALTRET Amélie	PHILIPPE Véronique
HUET Cédric	MANCEAU Marina	PICREL Emilie
JACQ Catherine	MARICOT Murielle	PIN Margarita
JALAIN Tony	MARTIN Béatrice	PINCEMIN Céline
JAROSSAY Isabelle	MARTIN Jeannette	PINCIROLI Celine
JAWHAR Bouchra	MARTIN Nathalie	PINDILLI Alexane
JAWHAR Fatima-Zohra	MASSON Géraldine	PINEAU Stéphanie
JOLY Nadia	MATERINSKY Nathalie	PLUQUET Audrey
JOUBERT Alexandra	MATOU Jessy	POIRIER Emilie
JOUBIER Cecile	MAURY-COUMBASSA Anne- Sophie	PORQUER Najat
JOURDAIN Audrey	MAYAUD Andrée	POUPAERT Sylvie
KALI Fatsia	MEDROUS Marylene	POURVELLARIE Julie
KERROS Pauline	MEFTAH Fourad	PREAU Tracy
KHEDHAIER Samy	MELCER Karine	PRINCE Anthony
KHELIFI Nathalie	MELLET Lydia	PRUCHNIAK Céline
KHICHANE Fazia	MELLIER Caroline	PUYAL Agnès
KLUG Arielle	MERAND Laurence	RADIGON Eloise
KURT Nurziyé	MERLA Christèle	RAHMOUNI Aziza
KUTERESZCZYN Carole	MESSAHEL Yamina	RAKOTOMAHEFA Jocelyn
LA RUSSA Anthony	METZINGER Julie	REBAHI Karine
LADJADJ Alexandra	MEUNIER Florence	RENIA Chimène
LAGACHE Laurence		

RICHARD Estelle
RIDARCH Stéphanie
ROBERT Audrey
RODRIGUES Dominique
ROUSSEL Brigitte
RUANO Emeline
RUBAUD Delphine
SALIHI Bujar
SALLES Mathilde
SALMI Magaly
SAMCHAOUI Salima
SAUBADE Maider
SCHMITT CADET Victoria
SCHNEIDER Emilie
SCOTTO Laurent
SEDRATI Farida
SERGENT Mylène
SEVERIN Ingrid
SIDANE Karima
SIEBER Gaelle
SORIN Fabienne
SOUDRY Mélanie
SOUPLY Muriel
STABLEAUX Angélique
STEFANUTO Delphine
STEPANIAN Astrid
SUAREZ Céline
TAKOURNENT Sonia
TANGUY Evelyne
TANTAOUI Nathalie
TARRERIAS David
TAVARES Christine
TEIXEIRA Sophie
TESSARO Eliane
THIBAU Iryna
THIRIOT Julie
TOMASINI Christine
TORTIGET Marie Thérèse
TOUATI Laila
TOUATIT Habiba
TOUBI Farida
TOURNEUX Cecile
TRAORE Vanessa
TRECA Pascale
TRIAS Karine
TRICHARD Dorothee
TRIRAF Tahra
URBANO BLANCO Lucia
UZAN Katy
VALETTE Grégory
VANDENHOVE Alexandra
VANDERSCHUEREN Magalie
VERA Christine

VERANI Chloé
VERNHES Candy
VESTIGO Agostinha
VITRE Gwenaelle
VOLATIER Stéphanie
WAGUE Kadiatou
YETIM Adnan
YOUSFI Noara
ZAIDMAN Sarah
ZAIR Chahrazed
ZAOUI Razigha
ZMUDZ Aline